



Tiers digne de confiance defaillant

Par **Loisella**, le **18/06/2024** à **05:57**

Bonjour, j'ai besoin d'informations juridiques dans le cas d'une jeune fille de 15 ans accueillie en tdc.

Elle bénéficie d'un suivi éducatif ainsi que psychologique. Suite à des confidences faites à ma fille, nous sommes en mesure de nous interroger mon mari et moi sur de réels manquements de soins, équilibre familial émotionnel ... dans un premier temps peut elle venir en vacances avec nous (bien sûr après avoir rencontré ces gens)- faut il un document pour le transfert de responsabilité si elle se blesse ou si elle tombe malade pendant les 15j.

Peut-on changer de tdc sans passer par le signalement 119. Bien sûr, elle est terrorisée par le circuit foyer, famille d'accueil et préfère s'accomoder de sa situation pour "2 ans puis j'aurai un travail et un appartement" Peuvent ils se désengager à l'amiable par exemple (courrier, juge) pour que l'on prenne le relais sinon nous devons faire un signalement avec pour effet de perdre la confiance qui s'installe depuis juste quelques jours.

Dernière question comment se fait t.il qu'elle n'ai pas de carte vitale (parents ayant refusés de donner ses papiers au tdc ce qui expliquerait le manque de suivi médical). Elle aura 16 ans le mois prochain, pourra t'elle demander sa propre carte indépendamment des tiers. Désolée pour le pavé

Merci beaucoup